



DELIBERATION
N°2024-013
CS du 21 mars
2024
(Remise
gracieuse
redevances
atterrissage et
parking pour le
« café-croissant
de l'ACOL »)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle d'Embarquement de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 20 février
2024

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

NOMBRE de
PRESENTS
7

NOMBRE de
VOTANTS
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 10 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Le 28 avril 2024, l'Aéroclub organise, un café-croissants, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley. Cette manifestation concerne les aéroclubs de la Région Centre et de la Région Parisienne et se déroule deux à trois fois par mois sur 22 aérodromes différents (d'avril à octobre).

Pour information, le café-croissants existe depuis 30 ans et a été créée par un adhérent et instructeur de l'aéroclub.

Monsieur le Président de l'Aéro-Club d'Orléans Loiret (ACOL) sollicite une remise gracieuse des taxes atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront à cet évènement (accueil d'environ 30 à 50 aéronefs, ce nombre variant en fonction des conditions météorologiques du jour).

Au regard de l'estimation de fréquentation, cette remise gracieuse est estimée à 500 € TTC conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2024 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Cette demande a été abordée en question diverse lors du comité syndical du 14 février 2024, un accord de principe a été consenti pour cette requête, mais il convient de délibérer pour accorder la gratuité.



Après avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Accorde la remise gracieuse des redevances d'atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront au café croissant de l'Aéroclub le 28 avril 2024.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,